**Règlements de La Valsainte - Motivations**

Nous avons cru que, puisque notre dessein étoit **d’imiter nos pères de plus près que nous pourrions,**

**- Afin qu’ils prient pour nous** qui avons soutenu sans relâche le poids du jour & de la chaleur, ou plutôt qui avions quelque volonté de l’endurer pour eux - (Nous priver de la participation à leurs mérites.)

**- Afin qu’ils persévèrent,** quelque effort qu’il leur en coûte, jusqu’au dernier soupir, dans la vie étroite & pénible que la Règle leur montre,

Outre ces raisons qui sont, comme on le voit, les mêmes que celles de nos pères, nous en avons deux qui nous sont particulières,

- La première, c’est que **le Seigneur, en nous conservant notre état, nous a fait une bien plus grande grâce qu’à nos pères**, en leur donnant le moyen de s’établir à Cîteaux. Car, quand ils n’auroient pas eu ce bonheur, ils auroient au moins toujours pu vivre dans la retraite. Mais nous, ô mon Dieu, que serions-nous devenus ! Que serions-nous devenus, si nous avions été forcés de rester en France **? Être privés de notre saint état,** nous voir dépouillés de notre saint habit même, eût peut-être encore été le moindre de nos malheurs. Ô ciel ! quels auroient

- Bonheur de conserver leur état), puisqu’enfin elle est de telle nature **qu’elle peut être partagée avec tous ceux qui auront assez d’amour envers Dieu pour concevoir une haine éternelle envers le monde**, & que de partager ainsi avec eux cette faveur est la meilleure manière dont nous puissions témoigner notre reconnoissance à celui de qui nous la tenons,...

- La seconde raison que nous avons de laisser à la postérité le récit de ce qui s’est passé dans notre établissement, & qui non seulement nous en presse, mais même nous y oblige, c’est enfin **d’empêcher ceux qui viendront après nous, de détruire & d’anéantir cette maison**, en se laissant aller au **relâchement**, de les en empêcher, dis-je, en leur apprenant que nous avons voulu que cet établissement ne fût formé que sous cette condition que, s’il vient à se relâcher jamais, sans vouloir se réformer, il n’existera plus. Oh ! qui ne sera retenu d’y ... enfin la retraite de la simplicité, de l’humilité, & néanmoins la confusion de l’hérésie & le triomphe de la vraie foi ?

Au Sénat

(20) Il ne faut pas craindre que nous soyons jamais à charge à personne. Notre résolution est de **vivre**, comme nous y exhorte notre sainte Règle, **du travail de nos mains**, & de suppléer par là aux biens que nous avons abandonnés. Nous espérons même **secourir**, selon nos moyens, **les peuples qui nous environneront,** l’aumône étant regardée parmi nous comme un de nos principaux devoirs, & faisant certainement la plus douce consolation de nos coeurs. Et quant aux moyens d’exercer cette bonne volonté à l’égard des pauvres, Dieu certainement, si vous ne nous rebutez point, ne nous abandonnera pas non plus (...) bien que loin d’avoir à craindre que nous devenions à charge à personne, vous procurerez peut-être, sans le savoir, une ressource assurée à ceux au milieu desquels vous nous placerez.

D’ailleurs, il faut bien faire attention que ce qui ne seroit pas possible à d’autres Religieux en fait d’économie pour vivre, nous est très-aisé, à cause **de l’austérité & de la pauvreté dont nous faisons profession**, n’étant vêtus que d’étoffes viles & grossières, jeûnant les deux tiers de l’année, & n’usant d’autre nourriture que de quelques légumes ou racines, sans autre apprêt que du sel & de l’eau, (...)Il n’est pas étonnant, après cela, qu’avec une petite somme nous puissions entretenir une Communauté très-nombreuse, & que, pour peu que nous ayons de bien, nous soyons dans le cas de faire de grandes aumônes.

Nous nous contenterons de la moindre chose & quoi que ce soit que vous vouliez nous accorder, nous le recevrons toujours avec joie ; parce que ce ne sont pas les biens que nous cherchons, mais [21] seulement la **liberté de pouvoir être fidèles aux promesses que nous avons faites à Dieu** aux pieds de ses autels, **& conserver notre Réforme à l’Église**. Si nous obtenons cette faveur qui mettra le comble à nos voeux, ...

Cette même **charité & intime union de ces bons Religieux** dont nous aurons plus d’une fois encore occasion de parler dans la suite, parce que c’est une des vertus qui a le plus éclaté dans leur Établissement, paroît encore par un autre manuscrit dont nous devons faire mention en ce lieu ; ou plutôt l’on peut dire que ces Religieux dont nous venons de parler ne se rassemblèrent qu’au son de la charité, & que cette Communauté ne fut formée, pour ainsi dire, que par les mains même de la charité : car ce manuscrit est un **petit exposé** ou recueil abrégé recueil abrégé **des dispositions** dans lesquelles doivent être ceux qui se destinent à l’établissement [24] de la Trappe en Suisse, afin qu’ils puissent connoître tout-de-suite s’ils y sont propres, & une espèce de réponse aux difficultés que l’esprit

**T**OUTE œuvre parfaite doit abonder en **charité** ; & plus la charité s’y trouve abondante, plus elle est parfaite. Nous commencerons donc par inviter à la sainte charité, & dire que nous ne voulons avoir entre tous qu’un cœur & qu’une ame. Mais le moyen le plus propre & même indispensable pour cela, c’est, à ce qu’il nous semble, de n’admettre parmi nous que ceux qui 1.° auront le **même dessein** que nous, 2.° en **desireront le succès** avec la même ardeur & jusqu’au même degré, du moins à peu-près & selon la mesure de la grâce d’un chacun, 3.° en voudront procurer l’exécution par **les même moyens**. Un mot sur chacun de ces points ; & tout sera pleinement éclairci.

1.° Il faut avoir **le même dessein**. Or voici en quoi il consiste ; c’est **d’empêcher que la Réforme de la Trappe ne périsse, & même la renouveler & la rajeunir, en vivant avec la même ferveur, le même esprit, le même zèle qu’on vivoit du temps de Mr. de Rancé ;** ou plutôt (car les circonstances sont bien différentes**) en faisant à-présent ce que feroit Mr. de Rancé s’il se trouvoit parmi nous**

2.° Il faut **desirer le succès** de ce dessein tous avec la même ardeur, s’il est possible, c’est-à-dire, le desirer tous au moins, jusqu’à **être prêts de se voir exposés à toute sortes d’extrémités** plutôt que d’y renoncer, & jusqu’à aimer mieux aller dans un pays où l’on pourra se perpétuer, quoiqu’on n’y ait presque aucun bien, que de rester en France, où l’on ne peut plus faire de Vœux, quand on y auroit toutes les richesses de la terre.

 [25] 3.° Il faut se proposer d’en procurer l’exécution par **les mêmes moyens**. Et ces moyens les voici au nombre de deux seulement ; mais ils suffisent, tant ils sont excellens : D’un côté **Obéissance aveugle**, en tout & pour-tout. De l’autre, **grande pauvreté** soit dans l’habillement, soit dans le logement, soit dans la nourriture, ne desirant absolument que les richesses du ciel : car c’est à ceux qui se conduiront ainsi, & qui entreprendront une bonne œuvre aussi importante que celle d’empêcher la Réforme de la Trappe de s’éteindre, c’est à ceux-là, dis-je, beaucoup plus qu’à tous les autres qu’il a fait les magnifiques promesses qui se trouvent

On n’essayera point d’exprimer ici **les transports de reconnoissance** des nouveaux solitaires de la Val-sainte **envers la divine bonté**, lorsqu’ils se virent, loin de leurs ennemis, rendus à la solitude ... [42] On imagine facilement l’état où ils se trouvèrent en arrivant dans une maison abandonnée depuis plus de dix ans. Tout y étoit dans le **délabrement**, quoiqu’au-dehors la

Toutes les fois qu’il se présentoit quelque occasion **de parler au Chapitre de l’austérité de la vie**, le Supérieur n’avoit [44] qu’une chose à faire qui étoit **de modérer leur zèle** ; car ils auroient été prêts d’y ajouter encore beaucoup, si cela leur avoit été permis.

Mais ce n’étoit pas seulement **par amour de la pénitence** qu’ils vivoient de la sorte ; c’étoit par un motif encore plus saint & plus sublime, **par le motif de la charité,** par le desir de **pouvoir être utiles à un plus grand nombre d’ames, en se procurant ainsi le moyen de recevoir plus de sujets.** Par la même raison ils se servoient & se servent encore maintenant, de vaisselle de bois, qu’ils coupoient sur leur montagne & qu’ils travailloient ensuite. Ce **sentiment de charité** se manifestoit sur leur visage d’une manière sensible, principalement dès qu’il s’offroit une occasion de rendre service à quelqu’un de leurs Frères : on ne pouvoit s’empêcher de remarquer alors l’empressement, les égards, les soins avec lesquels ils s’y portoient. C’est sur-tout cette

45 **L**ES Religieux de la Trappe, arrivés à la Val-sainte avec tout le succès qu’ils pouvoient desirer, n’eurent rien de plus pressé que de rechercher comment ils pourroient témoigner à Dieu la vive reconnoissance dont ils étoient pénétrés pour les miséricordes infinies qu’il avoit exercées à leur égard, en leur donnant les moyens & la volonté de persévérer dans leur saint État. Le R.P. Dom Augustin, leur Supérieur, pour seconder (procession)

Des motifs qui déterminèrent les Religieux à embrasser une observance plus exacte de la sainte Règle ; & ce qu’ils firent pour attirer la Bénédiction de Dieu sur cette entreprise.

**L**A veille de la fête de St. Étienne, **15 Juillet 1791**, les nouveaux Religieux de la Val-sainte, considérant combien ce grand Saint avoit essuyé de peines & de travaux pour établir dans Cîteaux **l’observation exacte de la Règle de St. Benoît,** qu’ils croyoient n’observer qu’impar­faitement, prirent tous la généreuse résolution de la pratiquer d’une manière plus parfaite, & prièrent instamment le R. Père de vouloir bien concourir à cette entreprise.

**L**’OUVERTURE des Chapitres tenus pour l’observation de la sainte Règle fut faite le **19 juillet 1791.**

Ils se réunissoient à dire qu’ils desiroient de tout leur coeur **pratiquer la Règle de leur saint Père à la lettre, selon que les Religieux de Cîteaux l’avoient observée dans les heureux temps de St. Bernard ;** qu’ils reconnoissoient avec gémissement combien ils étoient éloignés de la perfection qu’exige St. Benoît de ses enfans ; mais qu’ils alloient travailler tout de nouveau à tâcher de se rendre dignes d’un tel titre. Après ce discours, que le R. Père écouta avec bien de la joie, il leur dit qu’**il ne suffisoit pas de faire le bien pendant un temps, mais qu’il falloit y être fidèles jusqu’à la mort,** & que, comme il étoit à craindre que les bonnes dispositions dans lesquelles ils étoient ne vinssent dans la suite à s’affaiblir, ou à s’effacer peut-être entièrement de leur esprit, il falloit établir quelque chose qui pût y conserver leurs successeurs ; qu’ainsi il jugeoit très-convenable qu’on fît tous les ans,

**On fit ensuite la lecture des Chap. 45, 46 & 47 ; & le Résultat des avis fut ; qu’on les pratiqueroit tous à la lettre, avec la plus grande exactitude.**

C’est pourquoi ils ne dressèrent point ces Réglemens en quelques mois, comme ils s’étoient proposé de le faire, & que cela leur avoit d’abord paru possible, **n’étant pas question de faire des Réglemens nouveaux, mais seulement d’ajouter à ceux de Mr. de Rancé, leur vénérable Réformateur, les pratiques qu’il n’avoit pu reprendre & que St. Bernard, avec nos premiers Pères, nous ont laissées toutes tracées dans leurs constitutions.** Trois années entières environ furent employées à ce travail & l’on revint sur bien des articles plus d’une fois.

Puissent ceux qui viendront après nous sentir combien ils sont obligés, d’après cette remarque, de se rendre fidèles à les observer ! combien ils auroient tort & même se rendroient coupables aux yeux de Dieu, s’ils avoient jamais la témérité de vouloir les changer, sans une nécessité indispensable & évidente. Car vouloir y toucher maintenant que chaque article a été examiné avec tant de soin, ce seroit déclarer qu’on veut tout renverser ; & l’on peut regarder le premier qui osera

Nous priver de la participation à leurs mérites.

**Instruction aux Religieux** I. *De ce qu’il y a dans la Règle de St. Benoît de plus clair & de plus conforme à l’esprit de ce grand Saint.*

II. *De plus pur dans le* Nomasticon *ou les* Us *de* *Cîteaux*.

III. *De plus antique dans le* Rituel.

IV. *De plus régulier & de plus exact dans les* Réglemens *de Mr. DE Rancé.*